## REÇU EN PREFECTURE le 24/11/2020

553 5 00 250 25 f feyr 5 2 0 99\_DE=084=288400039=20201124=D20\_226TS=D

## CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

DE VAUCLUSE 80 rue Marcel Demonque AGROPARC CS 60508

84908 AVIGNON CEDEX 9

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 novembre 2020

Tél: 04 32 44 89 30

N° 20/22

**OBJET:** 

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

L'an deux mille vingt et le dix-neuf novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de conférence du SDIS 84, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Etalent présents: Monsieur Jean-François LOVISOLO, Monsieur Alain OUDARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Carine BLANC, Monsieur Didier PERELLO, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Gilles RIPERT, Madame Corinne TESTUD-ROBERT, Monsieur François LUCAS (suppléant de Madame Katy RICARD), Monsieur Marc MOSSÉ, Monsieur Serge SOLER (suppléant de Madame Sylviane FERRARO), Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Laurence CHABAUD-GEVA, Monsieur Frédéric ROUET, Madame Sophie MARQUEZ, Madame Valérie MICHELIER.

<u>Etaient absents</u>: Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence RIEU, Monsieur Anthony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE.

<u>Etait représenté</u>: Monsieur André AIELLO a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

Conformément aux dispositions des articles L. 1414-1 et L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) doit être mise en place une CAO dont la composition est celle de la commission prévue à l'article L. 1411-5 II du CGCT, c'est-à-dire de la commission réunie dans le cadre des procédures d'attribution d'une délégation de service public. Ainsi, pour un établissement public, la CAO se compose :

- De la personne habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant, président de la commission,
- 5 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Président propose de déléguer par arrêté la fonction de président de la commission d'appel d'offres à Monsieur Jean-François LOVISOLO, 1<sup>er</sup> vice-Président du CDG84, en cas d'empêchement de sa part.

Pour l'élection des autres membres de la CAO, les candidatures prennent la forme d'une liste comprenant les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

L'élection se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 du CGCT). Chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière, sans panachage, ni vote préférentiel (article D1411-3 du CGCT).

## REÇU EN PREFECTURE Le 24/11/2020 Apparent part bastrons

99\_DE-084-288400039-20201124-D20\_22BIS-D

Sont candidats en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres :

- Monsieur Gilles RIPERT, Maire de Caseneuve,
- Madame Corinne TESTUD-ROBERT, Maire de Visan,
- Monsieur Frédéric ROUET, Maire de Villes sur Auzon
- Monsieur Max RASPAIL, Maire de Blauvac,
- Madame Sophie MARQUEZ, Conseillère communautaire Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

Sont candidats en qualité de membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres :

- Madame Charlotte CARBONNEL, Maire de Saint Martin de Castillon,
- Monsieur Jean-Noël ARRIGONI, adjoint au Maire de Visan,
- Monsieur Claude LABRO, Maire de Sault.
- Monsieur Ghislain ROUX, Maire de Malemort du Comtat,
- Madame Hélène MERIGAUD, déléguée communautaire Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse.

Le Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vus les articles L. 1414-1 et L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales,

**AUTORISE** Monsieur le Président à déléguer par arrêté à Monsieur Jean-François LOVISOLO, la fonction de président de la commission d'appel d'offres en cas d'empêchement de sa part ;

**VOTE ET ARRETE** à l'unanimité la composition de la Commission d'Appels d'Offres comme suit :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gilles RIPERT	Madame Charlotte CARBONNEL
Madame Corinne TESTUD-ROBERT	Monsieur Jean-Noël ARRIGONI
Monsieur Frédéric ROUET	Monsieur Claude LABRO
Monsieur Max RASPAIL	Monsieur Ghislain ROUX
Madame Sophie MARQUEZ	Madame Hélène MERIGAUD

PRÉCISE que chaque suppléant ne sera pas forcément affecté à un titulaire.

Le Président du Centre de Gestion de la fonction Publique territoriale de Vaucluse Certifie le caractère éxécutoire de la présente décision

AMUNON.

Pour extrait conforme,

Maurice CHABERT